
**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA
VILLE DE LONGUEUIL**

AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DR YVES BOLDUC

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC**

Longueuil

1^{er} octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE	3
2.	PRÉSENTATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL	3
3.	PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE.....	4
4.	POUR UN CADRE GOUVERNEMENTAL DE L'ITINÉRANCE ET POUR UNE POLITIQUE	5
5.	RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	6
6.	CONCLUSION	7

1. PRÉAMBULE

C'est avec enthousiasme que la Ville de Longueuil a répondu à l'invitation de la Table de concertation des Sans Domicile Fixe de la Rive-Sud pour présenter sa position dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques de la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

Bien que la plus forte proportion de personnes en situation d'itinérance se retrouve dans les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Gatineau et Laval, la Ville de Longueuil est également préoccupée par les problèmes liés à l'itinérance sur son territoire et le Plan de développement social et communautaire en a d'ailleurs traité.

À Longueuil, comme un peu partout ailleurs au Québec, c'est la mobilisation des acteurs sociaux et communautaires qui, par des actions ciblées et concertées, ont permis d'offrir des services complémentaires à ceux du réseau public et ont contribué à faire la différence. Pensons aux abris pour des clientèles plus vulnérables, aux soupes populaires et autres initiatives du genre.

La mise en place du Réseau Solidarité itinérance du Québec en 1998 a aussi permis de raffermir les liens entre les organismes voués à contrer ce phénomène. D'ailleurs, quelques organismes du territoire en font partie dont l'Hébergement la CASA Bernard-Hubert et la Table de concertation des Sans Domicile Fixe de la Rive-Sud.

2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Faisant face à la métropole du Québec, la Ville de Longueuil est située à quelques minutes du centre-ville de Montréal. Son positionnement géographique fait en sorte que, souvent, des problématiques vécues à Montréal sont également les siennes. Sa position géographique, à moins de cinq kilomètres du cœur de la Métropole et au carrefour de nombreux axes routiers, maritimes, ferroviaires et aériens qui donnent accès, dans un rayon de 1 000 kilomètres, à une population de 130 millions d'habitants, lui confère un rôle stratégique de premier plan. La population de la Ville de Longueuil, quant à elle, est de 229 330 habitants à 80 % francophone.

Sa localisation a très nettement favorisé le développement de la Ville de Longueuil grâce à l'établissement de liens étroits avec l'Île de Montréal sur le plan de la démographie, du marché du travail, des échanges commerciaux, de la culture et des loisirs. À ce sujet, il est évident que la présence d'une station de métro, vers laquelle converge le système de transport en commun, a contribué à renforcer les avantages que lui procure son positionnement géographique.

Longueuil constitue avec les villes de Laval et Montréal, l'une des trois principales agglomérations urbaines de la Communauté métropolitaine de Montréal. Longueuil et Laval constituent le prolongement du tissu urbain montréalais. Leurs économies sont fortement intégrées à celle de la région métropolitaine de Montréal.

Les familles

En 2006, la Ville de Longueuil comptait 64 815 familles, dont 20,5 % étaient des familles monoparentales, soit une proportion plus élevée qu'en Montérégie et qu'au Québec dans son ensemble. C'est dans le groupe des familles monoparentales que l'on retrouve le plus d'indices de défavorisation, notamment la pauvreté et l'exclusion sociale. La fréquence des ménages à faible revenu avant impôt étaient de 20,5 % en 2005 soit une personne sur quatre et un jeune de 18 ans sur cinq était considéré comme une personne à faible revenu. Un peu plus de 25 % de la population de plus de 15 ans ne détenait aucun diplôme académique et, toujours en 2006, le taux de décrochage oscillait dans les 40 %.

3. PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

En mai 2006, la Ville de Longueuil dévoilait son Plan de développement social et communautaire. Ce plan précise un certain nombre d'objectifs et de principes qui s'appliquent aux problématiques d'itinérance. Dans la définition même de ce qu'est le développement social, la Ville de Longueuil et ses partenaires sociocommunautaires, reconnaissent d'emblée que le développement social vise la mise en œuvre des conditions propices au développement des personnes et des communautés. La Ville de Longueuil a tenu à ce que ce Plan de développement social et communautaire soit porteur de valeurs fondamentales d'égalité, d'équité et de justice sociale, lesquelles devraient guider les interventions gouvernementales s'adressant aux populations les plus démunies.

Il importe ici de préciser que ce plan de développement est accompagné d'un plan d'action articulé autour de six axes d'intervention, à savoir : l'accessibilité aux ressources, le soutien à la vie communautaire, le développement et le redéveloppement des milieux de vie, l'information, la promotion et la sensibilisation, le réseautage, la concertation et le partenariat et enfin, la participation citoyenne.

Les champs d'activités du plan d'action comprennent la sécurité alimentaire, le logement, le transport collectif des personnes et des biens, la sécurité des personnes et des biens, la vie sociale et communautaire, la lutte à l'exclusion sociale et l'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique.

Plusieurs composantes spécifiques du plan d'action en développement social et communautaire s'adressent aux problématiques d'itinérance. On y retrouve des interventions directes visant les personnes en situation d'itinérance et d'extrême pauvreté et aussi des mesures d'aide et interventions moins directes qui visent à prévenir l'itinérance. Mentionnons entre autres : le développement des mécanismes favorisant l'implantation de ressources répondant aux besoins des personnes sans domicile fixe; l'accessibilité à l'information, aux services et aux lieux publics pour tous les citoyens et citoyennes; l'accessibilité aux ressources en sécurité alimentaire; le développement des logements sociaux pour répondre aux besoins des ménages à faible et à modeste revenu; des interventions d'information et de sensibilisation en ce qui a trait aux hausses

injustifiées de loyers et un soutien accru aux personnes exclues dans leur cheminement vers l'emploi.

Historiquement, la Ville de Longueuil a consenti des efforts importants en matière de lutte contre la pauvreté particulièrement en ce qui a trait à la construction de logements sociaux. De 2002 à 2008, la Ville de Longueuil a soutenu 931 ménages par diverses interventions en logement social (Logement abordable - volet social et communautaire - et AccèsLogis). Et nous n'avons pas l'intention d'en rester là parce que le manque de logements constitue un vecteur important de la dynamique de l'itinérance.

La présence de 82 organismes communautaires et d'une corporation de développement communautaire sur le territoire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, l'adoption d'un Plan de développement social et communautaire et notre récente implication dans une démarche de Revitalisation urbaine intégrée sont autant de témoignages de notre volonté de trouver des solutions aux problèmes de pauvreté qui sont le lot d'une partie beaucoup trop importante de notre population.

C'est dans l'expression des principes directeurs et plus particulièrement du principe de base que la Ville de Longueuil et ses partenaires affirment leur inébranlable volonté de s'attaquer, à l'intérieur de leur champ de juridiction, aux problèmes d'itinérance et à ses causes. Ce principe de base s'énonce comme suit : *La Ville de Longueuil et ses partenaires du développement social et communautaire reconnaissent les droits fondamentaux de toute personne d'avoir accès à une alimentation saine et suffisante, de se vêtir convenablement de se loger dans des conditions adéquates de confort et de salubrité, d'avoir accès à des ressources de transport, à des soins de santé et à des services éducatifs, d'entrer en relation avec d'autres personnes et de vivre dans un milieu sain et sécuritaire*¹. Ce même principe devrait guider le gouvernement, ses ministères et mandataires dans l'élaboration de leurs politiques et plans d'action en matière d'itinérance.

4. POUR UN CADRE GOUVERNEMENTAL DE L'ITINÉRANCE ET POUR UNE POLITIQUE

On ne doit jamais perdre de vue qu'ultimement, l'itinérance c'est l'échec d'un système qui, parfois, ne sait pas et d'autres fois ne peut pas s'adapter aux besoins d'une certaine partie de la population, celle qu'on appelle les marginaux.

L'itinérance, c'est souvent l'aboutissement du parcours d'un décrocheur scolaire que le système n'a pu raccrocher, d'un joueur compulsif que le système a un peu encouragé, d'une personne ayant des problèmes de santé mentale que le réseau de la santé a désinstitutionnalisée sans qu'il y ait des services de support dans la communauté. Nous ne souhaitons pas faire porter la responsabilité de l'itinérance sur un ministère ou un organisme public quelconque, mais nous devons reconnaître que nous faisons partie d'un système qui exclut d'emblée les plus faibles, les plus fragiles, les moins bien outillés. Or

¹ Ville de Longueuil, **Plan de développement social et communautaire**, mars 2006, page 13

l'un des rôles de l'État n'est-il pas, entre autres, de réguler les dysfonctionnements d'un système dont il est l'un des principaux rouages.

Toute intervention en matière d'itinérance, y compris l'adoption d'un cadre de référence ministériel, doit s'inscrire dans une vision globale de lutte contre la pauvreté, et non pas la lutte contre les pauvres comme ce fut déjà le cas. Il a été maintes fois démontré que la pauvreté, quand elle devient chronique voire générationnelle, est le plus important facteur de risque en matière d'itinérance. La lutte contre la pauvreté constitue le premier geste de prévention de l'itinérance. Or éliminer la pauvreté relève d'une vision globale de la société qui implique tous les acteurs sociaux et économiques.

La Ville de Longueuil salue donc l'importance qu'accorde le Ministre à une intervention concertée impliquant le ministère de la Santé et les Services sociaux, bien sûr, mais aussi le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice pour mettre en place les mesures issues de la Politique globale de l'itinérance. L'action concertée des ministères est indispensable devant le phénomène de l'itinérance et pour s'assurer de résultats tangibles.

5. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Comme entité politique municipale, nous nous devons d'appuyer les organismes qui, dans nos milieux, s'acharnent à améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes, à réduire les impacts personnels et collectifs de cette problématique et à la prévenir. La non reconduction du programme d'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance aura des conséquences désastreuses sur l'organisation des services aux personnes itinérantes. Mentionnons, entre autres, la suppression de 6 postes à l'Abri-de-la-Rive-Sud et la disparition pure et simple de la seule ressource d'urgence pour femmes sur la Rive-Sud, la Maison Elizabeth-Bergeron. Au total 27 postes devront être abolis dans les 14 organismes qui desservent la population itinérante de la Rive-Sud. Cette situation est intolérable.

La Ville de Longueuil appuie donc avec enthousiasme le mémoire déposé par le Table de concertation des Sans domicile fixe de la Rive-Sud. La Ville de Longueuil souscrit d'emblée à l'analyse proposée et fait sienne les trois recommandations contenues dans ce mémoire.

En conséquence :

- 1. La Ville de Longueuil incite le gouvernement à adopter une politique globale visant à prévenir et à réduire l'itinérance, laquelle interpelle tous les ministères. La Ville de Longueuil est d'avis que cette politique constitue l'essentiel premier pas et qu'elle doit prévoir des mesures législatives et réglementaires, ainsi qu'un plan d'action comportant des objectifs clairs et précis.**

- 2. La Ville de Longueuil réclame du gouvernement du Québec que soient reconnus formellement les interlocuteurs et qu'on leur accorde les ressources nécessaires à la réalisation de leur mission. La Ville de Longueuil appuie donc vigoureusement la recommandation de la Table de concertation en regard du financement des organismes qui dispensent des services sans oublier le financement des concertations intersectorielles qui permettent de partager les connaissances et de mettre en place des mécanismes efficaces de coordination évitant ainsi la duplication des ressources.**
- 3. La Ville de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que soit reconduit le programme d'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance à compter de mars 2009 et qu'il soit bonifié.**

6. CONCLUSION

La complexité et l'ampleur du phénomène de l'itinérance exigent que les acteurs de tous les secteurs concernés par l'itinérance travaillent de concert évitant les incohérences entre les services, les programmes, les mesures ou les lois. De là l'importance d'une politique en itinérance.

Le partenariat entre les milieux communautaires et institutionnels doit continuer de se développer sur une base égalitaire et en respect de la grande diversité des champs d'intervention que demande la lutte à l'itinérance

Les organismes ont peine à réaliser leurs missions globales fautes de financement adéquat et récurrent et par manque de reconnaissance de leurs actions. La Ville de Longueuil est consciente des difficultés rencontrées par les organismes sociaux et communautaires du territoire qui inlassablement travaillent avec engagement à soutenir des clientèles fragilisées. La mise en place d'un Cadre de référence et d'une politique gouvernementale en matière d'itinérance est un essentiel premier pas dans la bonne direction.

1^{er} octobre 2008

BIBLIOGRAPHIE

Ville de Longueuil, Plan de développement social et communautaire, mars 2006

Statistique Canada, recensement 2006, produit des données,
<http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/>